Forces de l'ordre et maintien de l'ordre : l'institution et la fonction sociale de la police

**Les rouages sociaux de la comparution immédiate**

Cf : les mises en scène du travail des juges

Aron Victor Circourel analyse 2 villes américaines, qui partages les mêmes caractéristiques sociales. Cependant dans 1 des 2 villes le taux de criminalité est plus fort.

Il constate que, chaque rencontre entre un jeune délinquant et un policier, est lié à la biographie institutionnelle de la personne, et la décision du juge se joue dans l’interaction entre le policier et le jeunes. La nature de l’infraction se joue aussi dans l’interaction (ex : si on vas au commissariat pour porter plainte pour viol ou agression, on décrit la situation au policier qui lui vas choisir quel est la définition de la plainte, et donc « choisir » la plainte de la victime).

Théorie de l’étiquetage de Becker : les individus sont qualifiés comme déviant uniquement si les institutions les désignent comme tel.

La comparution immédiate est un type spécial de jugement, qui nécessite de se trouver dans une situation particulière.

Le parquetier à un travail de gestion de l’urgence, les OPJ les appelles lorsqu’ils ont des cas de comparution immédiates, et le parquetier choisi si oui ou non il la procédure doit être mise en place.

L’OPJ est censé donner un avis objectif sur l’affaire, mais ils peuvent cacher certaines faiblesses de l’affaire dans leur intérêt car si la personne est poursuivie le commissariat bénéficie d’une meilleure note de commissariat. La notion de trajectoire, importante en science social aujourd’hui, permet de comprendre le rapport entre les institutions et les individus. Les trajectoires des individus dans les institutions sont façonné par les institutions même.

La notion de « point de bifurcation »

Cf : Andrew Abbot « A propos du concept de turning point »

Comment les institutions façonnent le chemin des individus (ex : APB et les études supérieurs)

**Les inégalités dans la chaine pénale**

La chaine pénale est constituée de beaucoup d’inégalités. Le but est des les objectivé tant au niveau micro que micro-social.

Est-ce que la décision de la justice dépend des « propriétés sociales de l’accusé » ? Est-ce qu’il y a des groupes sociaux « sur pénalisés » ?

Laurent Mucchielli étudie un certain nombre d’affaires de meurtres en région parisienne. Jugée par la cour de Versailles.

Il remarque qu’il y a 80% d’homme et que les étrangés et les jeunes sont sur-représenté.

Sur les 122 personnes les 4/5e sont de milieu populaire

2/3 des auteurs n’ont pas de diplômes

Et seulement 42,5% ont un domicile personnel

Il remarque qu’il y a 2 types de crimes commis en générales :

* Les auteurs d’homicides inactifs : précarité, pas de vie de couple, relations hostiles avec la victime, et arme blanche
* Les auteurs d’homicides actifs ont des caractéristiques inverses

Les femmes représentent 15% des auteurs et 34% des victimes

Facteurs biographiques : les gens s’attaques à des gens de leur classe.

Pourquoi cette « sur-pénalisation » des individus en situation de « vulnérabilité sociale » ?

Il faut tenir compte :

* Des facteurs macrosociologiques
* Et microsociologique

La notion d’illégalisme renvoie au fait que les transgressions de la loi sont diversement sanctionnées celons la catégorie sociale à laquelle on appartient. Dans les médias on parle de justice de classe.

Ficher et Spire parle d’une gestion de l’illégalisme permettant de perpétuer un ordre politique d’une domination d’une classe sur une autre.

*Cf : Michel Foucault sur l’illégalisme*

Il oppose 2 périodes historiques, sous l’ancien régime chaque couche sociale bénéficiait d’une forme d’impunité de jugement (la noblesse, le clergé, et le Tiers-Etat), permettant de préserver l’ordre social.

Par exemple les révoltes paysannes financiarisent de ceux qui ne voulaient pas payer l’impôt pouvais être toléré par les nobles qui ne voulaient pas la payer non plus.

Historiquement ensuite la notion des illégalismes diffère, car la bourgeoisie a cessé de tolérer certain comportement (vol…).

On parle d’une part des illégalismes de bien, les infractions commises par les population populaire, vol…

Et les illégalismes de droit : fraudes fiscales…. Sont toléré par les juridictions qui émerge.

Donc les infractions des couches populaires sont plus réprimées que celle des couches bourgeoises.

Ces inégalités de la chaine pénale peuvent aussi s’étudier au niveau microsociologique (c’est-à-dire au niveau des interactions).

Un juge tient compte des dispositions social de l’individu pour mesurer ses capacités de réinsertion.

Au moment des contrôles de police (au faciès) par exemple.

*Cf : « Les affaires ou l’art de l’ombre : les délinquances économiques et financières et leur contrôle » de Pierre Lascoumes 1986*

**L’institution de la Police**

L’institution policière donne lieu à un certain nombre de débat dans l’espace publique

L’origine historique de la Police :

La Police est une institution relativement jeune, elle date du 17e, en 1667 la lieutenance générale à Paris, quelques années plus tôt il y avait aussi la maréchaussée en 1536 (contrôle des routes et des chemin). Avant il y avait surtout des milices privées payé par un village et qui réglait les conflits locaux.

La bonne Police devait s’occuper de la bonne répartition des grains des récoltes.

Assez rapidement la Police prend en charge un contrôle socio-économique des populations.

En France au milieu du XIXe siècle émerge une Police politique, Parisienne, s’occupant de régler les intrigues de la haute société. A Londres la police est une « basse Police » contrairement à la « haute Police » en France ; a Londres pas d’arme, censé aider la population, en France arme, censé aider le pouvoir en place.

En 1870 l’arrivé des gardiens de la paix et des uniformes.

A l’origine la Police :

Est un mandat d’ordre plutôt que de justice

Très vite la Police se concentre sur la gestion des marginalités

Les fonctions de la Police :

On observe trois fonctions de la Police

* Une Police de l’ordre, urbain et politique
  + Maintient lors des manifestations
  + Renseignement
  + A pour autorité le gouvernement, agit sur la nation, et à pour cible les opposants
* Une Police criminel
  + Agit dans l’institution judiciaire
  + A pour autorité la justice, agit sur les réseaux, et à pour cible les délinquants/criminels
* Une police de tranquillité publique
  + On appel le 17 car on est dérangé par autrui par exemple
  + A pour autorité la population et les collectivités, agit sur l’environnement local, et à pour cible la petite délinquance et les troubles de l’ordre publique

Les grandes institutions de la Police française

La concurrence entre les Polices ?

Le personnel Policier